



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mesdames et Messieurs les professeurs
d'EPS coordonnateurs
s/c de Madame ou Monsieur le chef
d'établissement
Académie de Paris, Créteil et Versailles

Affaire suivie par : Françoise GIANGRANDE
Affaire suivie par : Thierry SCHMITT

Arcueil, le 23 novembre 2021

Gestionnaire d'examen EPS
Référence : DEGT4/BCG-BTN-BCP-CAP

Objet : Gestion des notes en contrôle en cours de formation (CCF) de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive (EPS) des baccalauréats général, technologique et professionnel, des CAP, session 2022.

Références :

- . B.O. n° 36 du 3 octobre 2019 - Circulaire n° 2019-129 du 26/09/2019
- . B.O. n° 17 du 27 avril 2017 - Circulaire n° 2017-073 du 19 avril 2017
- . B.O. n° 31 du 30 juillet 2020 - Circulaire du 17/07/2020
- . Circulaire n° 2018-067 du 18-6-2018
- . B.O. n°4 du 28 janvier 2021 - Circulaire du 29/12/2020

1. Objectif :

L'application EPSNET établissement est destinée aux utilisateurs intervenant dans la gestion du processus de notation des candidats scolaires pour l'épreuve d'EPS en CCF.

Cette application WEB a pour but d'informatiser les procédures de gestion des protocoles établissement, des épreuves en contrôle adapté, de gérer les candidats par leur affectation à un protocole puis par leurs notes, et enfin d'administrer la session EPS au niveau de l'établissement.

2. Saisie des protocoles

En vue de l'organisation des sous-commissions préparatoires à la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes (CAHPN) EPS, les ensembles certificatifs seront saisis par chaque établissement, avec l'application nationale EPSNET. Je vous demande de bien vouloir saisir les protocoles des épreuves obligatoires **du lundi 29 novembre jusqu'au vendredi 10 décembre 2021**, date de clôture du serveur.

L'application est accessible via le portail académique ARENA. Je vous invite à prendre contact avec votre chef d'établissement pour accéder à EPSNET via ce portail.

SIEC – maison des examens
7 rue Ernest Renan
94749 Arcueil cedex
tél : 01 49 12 23 68
Mèl : thierry.schmitt@siec.education.fr
www.siec.education.fr

IMPORTANT : le respect de cette échéance est essentiel.

Rappel : seul le chef d'établissement est habilité à valider la saisie des protocoles.

3. Profils de connexion

L'application « Etablissement » est composée de deux profils :

- le **profil Chef d'établissement** qui a accès à **toutes** les fonctionnalités de l'application EPSNET. Il peut néanmoins déléguer une partie de ses pouvoirs à des professeurs.
- le **profil Professeur, qui sur désignation par le Chef d'établissement**, possède tous les droits de ce dernier excepté ce qui concerne la validation.

4. Contact

En cas de difficulté dans l'utilisation de l'application, les gestionnaires de la cellule EPS sont à la disposition des utilisateurs :

Pour les départements des 78, 91, 92, 95 : Mme Françoise GIANGRANDE au 01 49 12 24 64
Email : francoise.giangrande@siec.education.fr

Pour les départements des 75, 77, 93, 94 : M. Thierry SCHMITT au 01 49 12 23 68
Email : thierry.schmitt@siec.education.fr

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pièce jointe :
Guide utilisateur
Services établissement/enseignant
BGT, BCP et CAP



Frédéric MULLER